

Rapporteur : Mme Virginie DOUET

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte administratif 2022.

Après le compte de gestion, il convient de poursuivre l'approbation des comptes financiers pour 2022. Le compte administratif du maire traduit l'exécution comptable des crédits ouverts au cours de l'exercice écoulé et permet ainsi de mesurer le niveau de leur réalisation et de déterminer les résultats qui s'en dégagent.

L'exécution du budget 2022 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2021 reporté	0 €	0 €	0 €	2 998 102.03 €	0 €	2 998 102.03 €
Opérations de l'exercice	46 898 059.05 €	42 672 802.30 €	17 009 807.28€	12 903 836.67 €	63 907 866,33 €	55 576 638.97 €
TOTAUX	46 898 059.05€	42 672 802.30 €	17 009 807.28 €	15 901 938.70 €	63 907 866,33 €	58 574 741.00 €
Résultats de clôture	4 225 256.75 €		1 107 868.58 €		5 333 125,33 €	
Restes-à-réaliser			1 011 972.22 €	2 560 018.13 €	1 011 972.22 €	2 560 018.13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	4 225 256.75 €			440 177.33	3 785 079.42 €	

A – La section de fonctionnement :

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses : 44.836.672 €. Avec un autofinancement prévisionnel de 2.161.194,50 € brut (soit 4,82 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

A la clôture des comptes, la Commune a encaissé 46.898.059,05 € (+ 4,60 % de recettes en plus). Et elle a dépensé 42.672.802,30 € (soit 95,17 % de taux de réalisation), ce qui lui a permis de dégager, au final, un excédent de 4.225.256,75 € (soit 9,01 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

- pour mémoire : évolution du fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020		2021		2022	
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Prévision BP	45.018.002 €	45.018.002 €	44.157.507 €	44.157.507 €	44.836.682 €	44.836.682 €
Réalisé CA	45.956.515¹¹ €	41.369.048⁹³ €	47.053.625⁸⁶ €	41.907.034⁰⁵ €	46.898.059⁰⁵ €	42.672.802³⁰ €
Solde	4.587.466¹⁸ €		5.146.591⁸¹ €		4.225.256⁷⁵ €	

Dans le détail des recettes :

	Budget primitif	Réalisé	Evolution
70 – Produit des services	1.292.060 €	1.500.695,47 €	+ 16,15 %
73 – Impôts et taxes	34.523.373 €	35.165.821,82 €	+ 1,86 %
74 – Dotations et participations	8.380.785 €	9.437.063,37 €	+ 12,60 %
75 – Autres produits de gestion courante	141.464 €	247.525,50 €	+ 74,97 %
77 – Produits exceptionnels	49.000 €	86.619,28 €	+ 76,77 %
013 – Atténuations de charges	300.000 €	408.381,93 €	+ 36,13 %

Recettes réelles de fonctionnement	44.686.682	46.846.107,37 €	+ 4,83 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	150.000 €	91.951,68 €	- 38,70 %
TOTAL DES RECETTES	44.836.682 €	46.898.059,05 €	+ 4,60 %

Le produit des services comprend, de façon marginale, le produit des concessions au cimetière, celui des droits de voirie et de stationnement – trois recettes qui ont rapporté nettement plus que la prévision initiale – mais surtout le produit des différentes redevances perçues auprès des usagers (enfance, petite enfance, culture, sport...). Après deux années 2020 et 2021 qui avaient été difficiles en raison de la pandémie de covid-19, l'année 2022 revient presque à la normale (recette de 1.546.557 € en 2019, avant covid).

Parmi les dotations et participations, la Ville a mené avec la Caisse d'allocations familiales un travail de partenariat étroit qui lui a permis de percevoir un important volume de subventions en faveur des politiques municipale pour l'enfance, la petite enfance et la jeunesse (665.500 € perçus en plus que ce qui avait été estimé au budget).

L'important différentiel entre la prévision et l'encaissement des produits de gestion courante correspond essentiellement au recouvrement de la redevance du bail emphytéotique de la propriété communale au n°62 rue Pasteur (un peu plus de 80.000 €), qui avait été actée au budget supplémentaire 2022.

Au titre des produits exceptionnels, la Ville a recouvré un volume d'indemnités d'assurance plus important en 2022, du fait de l'action des Services municipaux pour régler un certain nombre de dossiers en instance.

Le chapitre des atténuations de charges regroupe principalement les remboursements de rémunération du personnel par les organismes de sécurité sociale et l'assureur de la Ville, en cas d'arrêt de travail. Il varie donc selon le nombre d'agents concerné et surtout le délai de traitement par les organismes chargés du remboursement.

Dans le détail des dépenses :

	Budget primitif	Réalisé	Tx réalisation
011 – Charges à caractère général	6.948.525 ⁵⁰ €	6.822.357,87 €	98,18 %
012 – Frais de personnel et assimilé	25.221.938 €	25.565.462,15 €	101,36 %
65 – Autres charges de gestion courante	7.799.930 €	7.708.863,56 €	98,83 %
66 – Charges financières	592.730 €	555.689,59 €	93,75 %
67 – Charges exceptionnelles	112.364 €	90.509,05 €	80,55 %
022 – Dépenses imprévues	100.000 €	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	40.775.487⁵⁰ €	40.742.882,22 €	99,92 %
023 – Prélèvement pour l'investissement.	2.161.194 ⁵⁰ €	-	-
042 – Opérations d'ordre entre sections	1.900.000 €	1.929.920,08 €	101,57 %
TOTAL DES DÉPENSES	44.836.682 €	42.672.802,30 €	95,17 %

Le taux de réalisation du budget reste conforme aux prévisions initiales et n'a pas subi d'imprévu particulier ou de dérapage en cours d'année.

A noter toutefois que les frais de personnel sont plus importants que prévu puisqu'en juillet 2022 a été décidé par le Gouvernement (sans que cette annonce ait pu être anticipée au moment de l'élaboration du budget 2022, en décembre 2021) la revalorisation générale du point d'indice de la fonction publique de + 3,5 %.

Enfin, il est rappelé que le prélèvement pour investissement ne fait pas l'objet d'écriture comptable : il s'agit de l'excédent qui est constaté à la clôture des comptes.

- pour mémoire : évolution des principaux ratios depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022
La part des frais de personnel dans le fonctionnement courant de la Commune : <i>charges de personnel / dépenses (réelles) de fonctionnement</i>	60,24 %	62,97 %	62,75 %
La part du remboursement des emprunts (ayant financé des investissements) dans le fonctionnement courant : <i>annuité à rembourser / dépenses (réelles) de fonctionnement</i>	10,07 %	10,00 %	9,36 %
Ce que coûte le fonctionnement courant de la Commune à chaque habitant : <i>dépenses (réelles) de fonctionnement / habitant</i>	2.185 ⁴³ €	2.184 ²⁵ €	2.246 ⁷⁷ €
Ce que coûte la Commune (fonctionnement courant + remboursement des emprunts ayant servi à financer les investissements passés) à chaque habitant : <i>dépenses (réelles) de fonctionnement + rebmst capital emprunts / habitant</i>	2.367 ²⁷ €	2.369 ⁰⁵ €	2.426 ⁴⁹ €
Capacité nette d'autofinancement des nouveaux investissements (après déduction des charges de fonctionnement et remboursement des emprunts) dégagée sur les recettes (réelles) de fonctionnement	6,82 %	8,03 %	6,07 %

B – La section d'investissement

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses : 13.677.801,50 €. Dont 3.300.000 € pour le remboursement du capital des emprunts.

A la clôture des comptes, la Commune a encaissé 17.009.807,28 €. Et elle a dépensé 15.901.937,70 €. Ce qui dégage un excédent d'investissement de + 1.107.868,58 €. Il faut toutefois ajouter des restes-à-réaliser en recettes (c'est-à-dire engagées en 2022 mais non encore recouvrées au 31 décembre) à hauteur de 1.011.972,22 €, et aussi des restes-à-réaliser en dépenses (c'est-à-dire engagées mais pas encore payées au 31 décembre) à hauteur de 2.560.018,13 €. Ce qui aboutit à un résultat net de la section d'investissement de – 440.177,33 € en besoin de financement.

Dans le détail des recettes :

	Budget primitif	Réalisé
13 – Subventions d'équipement	615.613 €	679.614,70 €
16 – Emprunts nouveaux	7.785.994 €	8.000.000,00 €
Recettes d'équipement	8.401.607 €	8.679.614,70 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves	1.170.000 €	6.081.399,50 €
Recettes financières	9.571.607 €	14.761.014,20 €
Recettes réelles d'investissement	9.571.607 €	
021 – Prélèvement sur le fonctionnem.	2.161.194 ⁵⁰ €	-
040 – Opérations d'ordre entre sections	1.900.000 €	1.929.920,08 €
041 – Opérations patrimoniales	45.000 €	318.873,00 €
TOTAL DES RECETTES	13.677.801⁵⁰ €	17.009.807,28 €

On notera que les subventions ont été plus importantes qu'espérées (+ 10,4 %).

La variation entre la prévision et le réalisé en matière de dotation s'explique par l'intégration en juin 2022 (au budget supplémentaire) des résultats de l'exercice 2021.

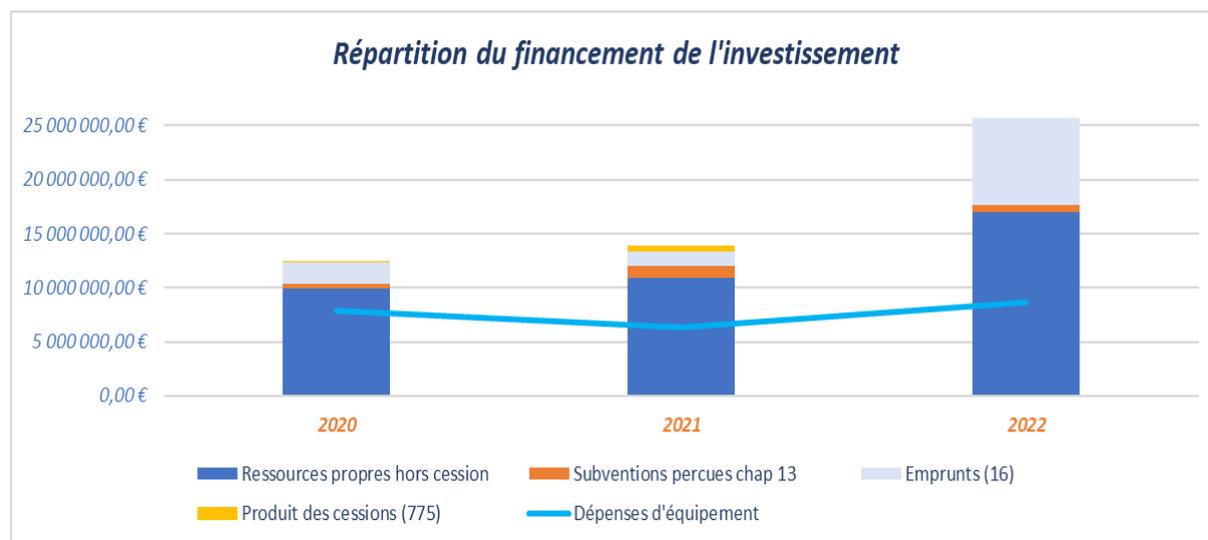
Au final, la Ville a donc souscrit un emprunt de 8M€ pour aider au financement des investissements 2022.

Dans le détail des dépenses :

	Budget primitif	Réalisé
20 – Immobilisations incorporelles	665.242 €	191.574,20 €
204 – Subv. d'équipement versées	570.000 €	0 €
21 – Immobilisations corporelles	2.287.566 ⁵⁰ €	2.591.679,98 €
23 – Travaux en cours	6.003.212 €	5.920.121,66 €
Dépenses d'équipement	9.526.020⁵⁰ €	8.703.375,84 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves	0 €	285.705,15 €
16 – Rembst. capital des emprunts	3.301.000 €	3.259.120,50 €
27 – Autres immobilisations financières	655.781 €	284.810,50 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	-
Dépenses financières	3.956.781 €	3.829.636,15 €
Dépenses réelles d'investissement	13.482.801⁵⁰ €	12.533.011,99 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	150.000 €	51.951,68 €
041 – Opérations patrimoniales	45.000 €	318.873,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	0 €	2.998.102,03 €
TOTAL DES DÉPENSES	13.677.801⁵⁰ €	15.901.938,70 €

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est très élevé (91,36 %) : la Ville a pu mener l'essentiel des opérations initialement envisagées. Etant précisé que certaines, spécialement le gros chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland, sont programmées sur plusieurs exercices comptables.

- pour mémoire : évolution du financement des investissements depuis le début du mandat -



A noter enfin que plusieurs opérations comptables sont intervenues en cours d'exercice (reprises au budget supplémentaire) : des écritures comptables de dotation en vue du passage à la nouvelle nomenclature M57, la reprise du déficit d'investissement 2021, les écritures patrimoniales (en cas de cession de bien) etc.

C – L'endettement :

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élevait à 34.783.556,55 €.

- pour mémoire : évolution de la dette depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022
Capital restant dû (au 31-12)	31 990 693,00 €	30 042 677,05 €	34 783 556,55 €
<i>Evolution</i>	-3,80%	-6,09%	15,78%
Annuités	3 998 532,31 €	3 970 196,73 €	3 809 330,06 €
<i>Evolution</i>	1,50%	-0,71%	-4,05%

Pour information, les deux ratios importants en matière d'endettement font ressortir en 2022 que :

1°) la durée de désendettement de la Commune (c'est-à-dire si le capital restant dû était remboursé par la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année) s'est élevée à 5 ans 8 mois en 2022. Pour mémoire : la zone « critique » se situe à compter d'un ratio de désendettement de 15 ans ; la règle d'or du dispositif de contractualisation avec l'Etat fixe le plafond à 12 ans pour les communes.

	2020	2021	2022
Durée de désendettement	5,1 ans	4,4 ans	5,7 ans

2°) le taux de désendettement de la Commune (c'est-à-dire la part du remboursement des annuités d'emprunt de l'année [intérêts + capital] dans les recettes réelles de fonctionnement) s'est élevé à 9,36 % en 2022. Pour mémoire : le Trésor Public préconise un taux optimum de 25 % au plus pour les communes de même strate.

	2020	2021	2022
Taux de désendettement	10,07 %	10,00 %	9,36 %

D – Bilan de la formation des élus 2022

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales impose désormais qu'un bilan annuel soit établi sur la formation des élus du Conseil Municipal au cours de l'année écoulée, bilan qui doit être annexé au compte administratif.

En 2022, quatre actions de formation ont été financées :

- le renouvellement de la cotisation au CIDEFE pour 19 élus, pour un montant de 16.530 € ;
- la participation au congrès national de l'AMF (facture 2021 payée en 2022 + facture 2022) pour 4 élus, pour un montant total de 1.045 € ;
- les frais de participation à un séminaire à BLOIS, du 24 au 26 août 2022, réglés au CENTRE DE FORMATION CONDORCET pour 4 élus, pour un montant de 2.608 € ;
- et les frais de participations à une session de formation le 19 novembre 2022, réglés à l'AELO pour 1 élu, pour un montant de 650 €.

Soit un total de 18.078 € (60 % des crédits inscrits au budget).

A la suite de ce bilan, un débat devra avoir lieu, dans le cadre de l'adoption du compte administratif, sur la formation des membres du Conseil Municipal.

E – Indemnités perçues par les Élus en 2022

Conformément aux nouvelles exigences de transparence de la vie publique, en vigueur depuis la mandature 2020-2026, le Conseil Municipal est informé de l'état récapitulatif des indemnités de fonction brutes perçues par les Elus pour l'année civile 2022 :

	Au titre du mandat municipal	Au titre d'un mandat intercommunal	Au titre de la représentation dans d'autres organismes	TOTAL BRUT PERÇU EN 2022
M. Denis ÖZTORUN	47.370,84 €	15.776,76 €	-	63.147,60 €
Mme Virginie DOUET	41.672,10 €	17.163,24 €	-	58.835,34 €
M. Akli MELLOULI	17.630,52 €	2.898,36 €	-	20.528,88 €
Mme Sandra BESNIER	11.620,08 €	-	-	11.620,08 €
M. Arnaud LETELLIER-D.	11.620,08 €	6.411,12 €	-	18.031,20 €

Mme Dashmiré SULJEMANI	17.630,52 €	-	-	17.630,52 €
M. Mehdi MEBEIDA	17.630,52 €	-	-	17.630,52 €
Mme Hafsa AL SID CHEIKH	11.620,08 €	-	-	11.620,08 €
M. Sabri MEKRI	17.630,52 €	-	-	17.630,52 €
Mme Mireille COTTET	11.620,08 €	-	-	11.620,08 €
M. Patrick DOUET	-	2.898,36 €	-	2.898,36 €
Autres Conseillers Municipaux	-	-	-	-

Au vu de ces informations, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2022.

Etant rappelé que le vote du compte administratif ne porte pas sur l'opportunité d'avoir décidé d'engager telle ou telle dépense ou d'encaisser telle ou telle recette, mais sur la régularité des comptes présentés (si ceux-ci ont été correctement tenus par rapport aux règles comptables et aux obligations d'exécution fixées par la loi et le Conseil Municipal).

Nota – Conformément à la loi, M. le Maire devra se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le dossier a reçu un avis favorable unanime de la commission n° 1 en date du 27 mars 2023.

- PROJET DE DÉLIBÉRATION -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021 modifiée, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU sa délibération n°DCM-2023-XX du 5 avril 2023, portant compte de gestion 2022 ;

LE Maire s'étant retiré au moment du vote ;

AYANT désigné Madame Virginie DOUET, Première Adjointe au Maire, pour présider la séance ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2022.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2021 reporté	0 €	0 €	0 €	2 998 102.03 €	0 €	2 998 102.03 €
Opérations de l'exercice	46 898 059.05 €	42 672 802.30 €	17 009 807.28€	12 903 836.67 €	63 907 866,33 €	55 576 638.97 €

TOTAUX	46 898 059.05€	42 672 802.30 €	17 009 807.28 €	15 901 938.70 €	63 907 866.33 €	58 574 741.00 €
Résultats de clôture	4 225 256.75 €		1 107 868.58 €		5 333 125.33 €	
Restes-à-réaliser			1 011 972.22 €	2 560 018.13 €	1 011 972.22 €	2 560 018.13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	4 225 256.75 €			440 177.33	3 785 079.42 €	

Article 2 : Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2022, annexé au présent compte administratif, est approuvé.

Article 3 : Il est pris acte des actions de formation des Membres du Conseil Municipal qui ont été financées pour l'année écoulée 2022.

Il est débattu des besoins en formation exprimés par tout ou partie du Conseil Municipal pour l'année en cours 2022.